



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 juillet 2009**

Délibération n° 2009-0873

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Enlèvement, transport et traitement des résidus de l'épuration des fumées de l'incinération des ordures ménagères, production issue de l'usine d'incinération de Lyon Sud - Autorisation de signer un avenant**

service : **Direction générale - Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 26 juin 2009

Secrétaire élu : Madame Najat Vallaud-Belkacem

Compte-rendu affiché le : 7 juillet 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à M. Braillard), MM. Auroy (pouvoir à M. Abadie), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à Mme Chevassus-Masia), MM. Barthélémy (pouvoir à Mme Yéréman), Bernard B (pouvoir à M. Coste), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à M. Buna), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Gignoux), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Pillon (pouvoir à M. Reppelin), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : Mme Palleja, M. Turcas.

Séance publique du 6 juillet 2009**Délibération n° 2009-0873**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Enlèvement, transport et traitement des résidus de l'épuration des fumées de l'incinération des ordures ménagères, production issue de l'usine d'incinération de Lyon Sud - Autorisation de signer un avenant**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2007-4049, le conseil de Communauté a autorisé la signature d'un marché à bons de commande concernant l'enlèvement, le transport et le traitement des résidus de l'épuration des fumées de l'incinération des ordures ménagères (REFIOM) production issue de l'usine d'incinération de Lyon Sud - lot n° 1 : enlèvement, transport et traitement des cendres volantes et des boues d'hydroxyde, par procédé d'inertage suivi d'un enfouissement en centre de stockage des déchets ultimes.

Ce marché a été notifié le 4 mai 2007 à la société SITA CENTRE EST sous le numéro 072479G, pour un volume minimum annuel de 3 000 tonnes et un volume maximum annuel de 7 700 tonnes. Ce marché a été conclu pour une durée de un an ferme, il est reconductible trois fois une année.

La société SITA FD s'est substituée à la société SITA CENTRE EST le 23 décembre 2008 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer un avenant de transfert au marché numéro 072479G, concernant l'enlèvement, le transport et le traitement des résidus de l'épuration des fumées de l'incinération des ordures ménagères (REFIOM) production issue de l'usine d'incinération de Lyon Sud - lot n° 1 : enlèvement, transport et traitement des cendres volantes et des boues d'hydroxyde, par procédé d'inertage suivi d'un enfouissement en centre de stockage des déchets ultimes avec la société SITA FD.

Cet avenant n'a pas d'incidence sur les prix du marché.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juillet 2009.